

A l'attention des Elus,

Monsieur le Maire de Marseille, Jean Claude GAUDIN
Madame le Maire de Cassis, Danielle MILON
Madame la Présidente Communauté du Pays d'Aubagne, Magali GIOVANNANGELI
Monsieur le Maire de Gémenos, Roland GIBERTI
Monsieur le Maire d'Aubagne, Daniel FONTAINE
Monsieur le Maire de La Penne sur Huveaune, Pierre MINGAUD
Monsieur le Maire de Cuges, Gilles AICARDI
Monsieur le Maire de Carnoux en Provence, Jean Pierre GIORGI
Monsieur le Maire de Ceyreste, André ESSAYAN
Monsieur le Maire de Roquefort la Bédoule, Jerome ORGEAS
Monsieur le Président de MPM, Eugene CASELLI
Monsieur le Député, Bernard DEFLESSELLES
Monsieur le Vice Président de la CUM, Claude VALETTE
Monsieur le Président de Région, Michelle VAUZELLE

Roquefort la Bédoule le 05 décembre 2011

Objet : Rappel de la position de l'Association des Habitants des quartiers des « Petit et Grand Rouvière » de Roquefort la Bédoule et indignation vis-à-vis de la position soutenue par l'URVN-FNE (Association « Vivre à Gémenos »)

Mesdames et Messieurs les Elus,

Suite à la suspension de la concertation dans les Bouches du Rhône et n'ayant pu de ce fait, intervenir lors de la dernière réunion du Groupe de Travail géographique Pays d'Aubagne Ste Baume du 25/11/2011, l'Association des Habitants des quartiers des « Petit et Grand Rouvière » souhaite rappeler sa position sur ce projet et vous faire part de son indignation vis-à-vis de la position soutenue par l'URVN-FNE.

L'association réaffirme son opposition à ces scénarii et réaffirme son opposition au projet de la ligne LGV PACA.

Ces fuseaux ont été proposés sans aucune prise en compte des caractéristiques environnementales et humaines du Vallon des Rouvières :

→ **Aucune prise en compte du périmètre du futur Parc National des Calanques.**

Le Vallon des Rouvières fait partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Calanques dont un des objectifs de la Charte du futur parc est défini de la façon suivante « *préservé les paysages, la quiétude et la magie des lieux* »

→ **Aucune prise en compte de la faune et de la flore exceptionnelles abritées dans le Vallon des Rouvières.**

La Sabline de Provence, espèce phare du futur Parc National des Calanques pousse dans le Vallon sur des pierriers et non des éboulis, ce qui est unique au monde. Différentes espèces protégées nidifient et chassent dans le Vallon des Rouvières, un corridor écologique entre le futur Parc National des Calanques et le Massif de la Ste Baume

→ **Aucune prise en compte des enjeux économiques, agricoles et touristiques.**

Le Vallon des Rouvières abrite des hébergements touristiques, les vignes du Domaine du Grand Rouvière classées AOC Côtes de Provence

→ **Aucune prise en compte des enjeux humains.**

Le Vallon des Rouvières accueille tous les jours les familles des communes avoisinantes qui partagent leur passion du sport et l'amour de la nature avec les habitants de ce Vallon.

Par ailleurs, l'Association tient à vous faire part de sa profonde indignation quant à la position de l'UDVN 13 et l'URVN-FNE, position qui est contraire à leur objet, qui est la protection de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie et la promotion d'un développement durable.

Le choix de l'UDVN 13 et l'URVN-FNE pour le fuseau alternatif (B 4) semble contre nature, ce fuseau est l'un des plus dévastateurs pour notre environnement.

Le fuseau B4 traverse ainsi :

- le futur Parc National des Calanques,
- des corridors écologiques (protégés selon la Loi Grenelle de l'Environnement II)
- des zones abritant des essences et espèces classés.

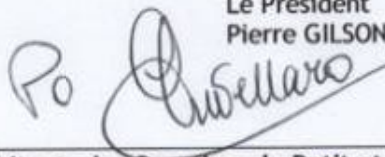
Des critères majeurs qui en outre, ne se retrouvent pas dans la grille d'analyse multicritères remises par RFF (le critère corridor écologique étant par exemple à 0 pour ce fuseau !!!)

Par ailleurs, l'Association regrette certains propos erronés de l'UDVN13 et l'URVN-FNE dans leur courrier du 28/11/2011. En effet, l'UDVN 13 et l'URVN-FNE ne peuvent affirmer que « *ce fuseau est entièrement issu de la concertation* », alors qu'il a été proposé unilatéralement par ces mêmes associations sans rechercher l'avis des populations impactées, ou encore « *que lors de la réunion de la Penne / Huveaune du 23/11 aucun [participant] ne s'est prononcé contre ou clairement en faveur d'un autre scénario* », alors que ce tracé B4 a été clairement rejeté par certains participants (la Ville de Marseille, le Conseil de Développement MPM...) (Cf. CR Synthèse du groupe de travail géographique Vallée de l'Huveaune N°4)

L'Association des Habitants des quartiers des « Petit et Grand Rouvière » réaffirme son opposition au projet LGV.

En espérant que vous saurez être à l'écoute de nos demandes, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Elus, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président
Pierre GILSON



Copies :

Monsieur le Directeur Général RFF PACA, Marc SVETCHINE

Monsieur le Chargé du Projet Territorial, Stéphane ROSSO

Monsieur Le Directeur du GIP des Calanques, Guy TEISSIER

Mesdames et Messieurs les Membres des groupes de travail géographiques Pays d'Aubagne Sainte Baume et Vallée de l'Huveaune du Projet LGV PACA